



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2014  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2015**

26-30 janvier 2015, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Mali  
(2015-2019)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Justification du programme . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Suivi et évaluation . . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Mali (2015-2019) . . . . .	12



## I. Justification du programme

1. Le Mali, longtemps considéré comme un pays stable et un modèle de démocratie, a connu en 2012 une crise politique, sociale, économique et sécuritaire qui a mis au jour certaines faiblesses structurelles: des problèmes de gouvernance; un manque de cohésion sociale; une faible participation des citoyens à la prise de décisions; une économie peu diversifiée; et une croissance non inclusive, avec des niveaux élevés d'inégalité et de disparités régionales. La sécurité et les institutions publiques ont de surcroît pâti des échanges illégaux, surtout du trafic de drogues, dont les effets ont été particulièrement destructeurs. Cette période prolongée d'instabilité a été lourde de conséquences, tant sur le plan social (plus de 266 000 réfugiés et personnes déplacées dans le pays, essentiellement des femmes et des enfants<sup>1</sup>, et 3 479 pertes d'emploi dans le secteur formel), que sur le plan politique, avec des institutions publiques fragilisées, une administration dont la capacité d'intervention a été gravement affectée et des infrastructures économiques et sociales dégradées.

2. Les indicateurs économiques et sociaux se sont fortement dégradés depuis 2011: le taux de croissance, qui est passé de 2,7 à 0 % en 2012, est estimé à 1,7 % en 2013<sup>2</sup>; le taux de pauvreté reste élevé, avec une moyenne nationale de 43,6 % (57 % en milieu rural et 31 % en milieu urbain); le coefficient de Gini<sup>3</sup> est de 0,36 et l'indice d'inégalité de genre, de 0,673<sup>4</sup>. Avec un indice de développement humain de 0,407, le Mali continue de compter parmi les pays les moins avancés (PMA) et se classe 176<sup>e</sup> sur 187<sup>5</sup>. Des disparités sensibles s'observent entre le nord et le sud dans les niveaux de pauvreté et d'accès aux services sociaux de base; le taux d'incidence de la pauvreté s'établit à 50,7 % à l'échelle nationale, mais à 56,3 % dans le nord<sup>6</sup>. Cela a contribué à susciter un grand sentiment de marginalisation chez tous les groupes ethniques du nord, une question dont il faut se préoccuper et qui pourrait être renégociée dans le cadre d'un nouveau pacte social.

3. Concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, des progrès ont été enregistrés à propos de l'accès à l'eau potable (le taux d'accès s'établit à 76,1 %) et de la lutte contre la séropositivité (le taux de prévalence a diminué, passant de 1,3 % en 2006 à 1,1 % en 2013), mais la situation reste préoccupante<sup>7</sup>, en particulier au sujet de la mortalité maternelle (364 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes).

4. Des problèmes environnementaux sont source de préoccupation, à savoir la désertification, qui progresse à une vitesse de 15 kilomètres par an<sup>8</sup>, et la fréquence accrue des catastrophes naturelles, telles que les inondations et les sécheresses dues aux changements climatiques, qui ont également entraîné une diminution de l'ordre

---

<sup>1</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, Bulletin humanitaire: Mali, juillet-août 2014.

<sup>2</sup> Fonds monétaire international (FMI), Cadre macroéconomique du Mali, mars 2014.

<sup>3</sup> Enquête légère intégrée auprès des ménages, Institut national de la statistique (INSTAT), 2011.

<sup>4</sup> Rapport sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2014.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> *Programme de développement accéléré des régions du Nord*, Gouvernement du Mali, 2014 (Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté, 2006).

<sup>7</sup> Rapport sur les OMD au Mali, 2011.

<sup>8</sup> Rapport national sur l'état de l'environnement, Mali, 2009.

de 20 % des précipitations annuelles. Ces problèmes ont des effets négatifs sur les ressources naturelles, dont 70 % au moins des personnes les plus vulnérables tirent leurs moyens de subsistance: 1,5 million de personnes<sup>9</sup> vivent dans une grande insécurité alimentaire. Comme la moitié du pays se situe dans la bande sahélienne, la réduction des risques de catastrophe reste un défi majeur. Il faut veiller à intégrer les mesures de réduction des risques dans les politiques nationales, locales et sectorielles de développement.

5. Par ailleurs, avec une croissance démographique (3,6 %) parmi les plus élevées d'Afrique, le Mali se trouve face à plusieurs défis, entre autres, une urbanisation en hausse<sup>10</sup>, qui pose de sérieux problèmes d'assainissement, et de piètres perspectives d'emploi pour les jeunes (dont 13,8 % sont au chômage), qui représentent 60 % de la population<sup>11</sup>. Cela contribue à dégrader le climat social.

6. En dépit du retour à un calme relatif dans le nord, l'insécurité reste préoccupante dans certaines régions, en particulier depuis les derniers affrontements à Kidal<sup>12</sup>. Le rétablissement de l'autorité de l'État, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays et l'accès aux zones d'intervention restent des défis majeurs. La situation se caractérise par d'importants dysfonctionnements dans le secteur de la justice et l'administration locale, une dégradation de la sécurité des personnes et des biens, une désagrégation de la relation entre les citoyens et la classe dirigeante et une aggravation des tensions sociales.

7. Les réformes en faveur de la décentralisation qui se sont succédé au cours des 20 dernières années n'ont pas abouti aux résultats prévus, en particulier concernant le transfert de ressources et d'expertise aux autorités locales. Les États généraux de la décentralisation<sup>13</sup> tenus en octobre 2013 ont révélé les points faibles du système: le manque de responsabilisation; les ressources et les capacités de gestion insuffisantes des autorités locales pour exercer pleinement les pouvoirs qui leur ont été conférés et l'implication limitée de la société civile dans la gestion des affaires locales.

8. Le conflit armé qui a éclaté dans le nord du Mali en 2012 a marqué une nouvelle étape dans la succession de crises qui avaient déjà provoqué un certain nombre de soulèvements depuis l'indépendance du pays en 1960. La gravité sans précédent de la crise de 2012 a toutefois amené la communauté internationale à déployer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)<sup>14</sup>, en vue d'appuyer de manière intégrée et coordonnée les efforts en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilisation et du redressement au Mali.

9. Avec le soutien conjoint du PNUD et de la MINUSMA, des élections transparentes et crédibles ont eu lieu en août 2013 pour élire le président et en décembre 2013 pour élire les députés, mettant fin à près de deux ans d'instabilité

<sup>9</sup> BCAH, Bulletin humanitaire: Mali, mars 2014.

<sup>10</sup> Rapport national sur l'état de l'environnement, Mali, 2007.

<sup>11</sup> Enquête modulaire et permanente auprès des ménages, 2013.

<sup>12</sup> Depuis le mois de janvier 2013, 20 soldats de la paix ont été tués et 92 autres ont été blessés.

Quarante-huit soldats et huit hauts fonctionnaires maliens ont été tués lors des affrontements qui ont eu lieu à Kidal (en mai 2014).

<sup>13</sup> BCAH, décembre 2013.

<sup>14</sup> Résolution du Conseil de sécurité 2100 (2013).

politique. Ce processus a marqué le retour à l'ordre constitutionnel et la reprise de la coopération internationale, avec la conférence des donateurs tenue à Bruxelles.

10. La reprise des pourparlers d'Alger entre les différents acteurs de la crise laisse entrevoir la conclusion possible d'un accord de paix final. Cet accord contribuerait à faire aboutir le processus de réconciliation nationale en cours à des résultats pérennes, au travers d'une grande réforme dans les domaines économiques et sociaux, l'administration publique et les secteurs de la sécurité et de la justice et du renforcement de l'état de droit et du rôle que le Parlement devrait jouer dans le contrôle de l'action gouvernementale.

11. Les résultats du programme 2008-2014 du PNUD pour le Mali sont considérables: a) l'appui au processus électoral, avec la création d'un fichier électoral biométrique qui a permis l'inscription de 6 566 026 électeurs, la formation de quelque 125 000 agents électoraux et la création et la gestion d'un panier de fonds (50 millions de dollars des États-Unis); b) la création, pour compenser la suspension de l'appui budgétaire, du Fonds national de stabilisation économique et sociale, dont les 44 millions de dollars de dotation doivent financer des secteurs prioritaires (l'éducation, la santé, l'agriculture et la réhabilitation); c) la préparation du projet de Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR), qui tient compte de la dimension environnementale; d) l'élaboration du Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les 166 municipalités les plus vulnérables, du Programme de développement accéléré des régions du nord et du Plan d'action pour les PMA<sup>15</sup>; et e) l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État au travers du redéploiement de l'appareil judiciaire et de l'administration locale dans les régions du nord, l'appui à la réforme du secteur de la justice et l'appui à la restauration de la cohésion nationale, à l'emploi des jeunes et à la relance de la lutte nationale contre la séropositivité.

12. À côté de ces résultats, l'examen du programme réalisé en avril 2013 a révélé certaines faiblesses. Compte tenu de ces enseignements, le nouveau programme privilégiera: a) l'adoption d'une approche intégrée pour réduire les coûts de transaction, le nombre de projets et les lacunes; b) la prise en considération de la problématique hommes-femmes, les droits fondamentaux, l'accroissement de la résilience de la population et l'ajout de mesures spécifiques pour améliorer l'appropriation nationale, remédier aux insuffisances en matière d'analyse des conflits et au manque d'anticipation des causes fondamentales de la crise, dont la faible cohésion sociale, le manque de confiance des citoyens en l'État et les déficiences de l'état de droit; c) l'accroissement de la résilience de la population au risque et aux crises sécuritaires, environnementales et sociales; et d) l'établissement de statistiques socio-économiques fiables qui satisfont au besoin d'analyse<sup>16</sup> et d'appropriation nationale de la gestion stratégique du programme.

13. À la lumière du Programme d'action du Gouvernement 2013-2018<sup>17</sup>, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement 2015-2019 (PNUAD+) et du Plan stratégique du PNUD, le nouveau programme devrait contribuer à introduire de profonds changements, à savoir:

---

<sup>15</sup> Programme d'action d'Istanbul, 2010.

<sup>16</sup> Voir par exemple la base de données socio-économique du Mali, à l'adresse [www.malikunnafoni.com](http://www.malikunnafoni.com).

<sup>17</sup> Programme d'action du Gouvernement, décembre 2013.

a) **rétablir la cohésion sociale, favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays et promouvoir les activités de relèvement rapide**, au travers du renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits et de la promotion du dialogue entre communautés, pour parvenir à une paix durable dans les zones où les conflits ont eu lieu; b) **favoriser une croissance durable et diversifiée qui profite à tous**, au travers du renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du développement et de l'appui à la création de débouchés économiques pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables, **et améliorer la résilience de la population aux risques liés aux changements climatiques et aux risques de catastrophe**; c) **renforcer les capacités des institutions** et des autorités nationales et locales pour améliorer les relations entre le citoyen et l'État, la participation à la prise de décisions, la responsabilisation et l'accès de la population aux services publics, y compris les services judiciaires; et d) **intensifier la lutte nationale contre la séropositivité**, au travers de l'appui à des services publics de qualité et du renforcement des capacités de la société civile, dans le but de continuer à réduire le taux de prévalence du VIH.

## II. Priorités du programme et partenariats

14. Les interventions du PNUD cibleront les populations les plus défavorisées, en particulier les jeunes et les femmes ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées, avec une priorité géographique aux zones du nord où des conflits ont eu lieu, afin de lutter contre les disparités, de réduire les inégalités et de faciliter l'élaboration de solutions durables.

15. Le programme sera mis en œuvre au travers d'un appui consultatif et du renforcement des capacités, tant au niveau politique qu'au niveau communautaire, et l'on veillera à reproduire à plus grande échelle les expériences fructueuses durant le cycle de programmation. Le PNUD s'appuiera sur ses atouts, notamment ses connaissances institutionnelles qui serviront de pôle global de développement, son partenariat de longue date avec le Gouvernement et sa capacité à agir dans un contexte difficile et délicat sur le plan politique.

16. On prêterera une attention particulière à la programmation conjointe et au développement de partenariats avec la MINUSMA, d'autres organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la Banque africaine de développement (BAfD) et d'autres partenaires de développement, y compris des pays en développement. La programmation conjointe contribue à maximiser les résultats dans les zones ciblées et elle facilitera la mise en œuvre d'actions complémentaires et permettra d'utiliser les ressources disponibles à meilleur escient. Le dispositif de la Cellule mondiale de coordination<sup>18</sup> pourrait être reproduit dans d'autres volets du programme, ce qui renforcerait l'approche intégrée. Par ailleurs, le partenariat avec des organisations de la société civile sera renforcé, en particulier concernant le développement durable, la résilience climatique, la cohésion sociale et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD soutient le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide et est membre de plusieurs groupes de travail sectoriels qui ont pour mission de faciliter la coordination des

<sup>18</sup> Le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires relatives à l'état de droit dans les situations d'après conflit et autres situations de crise.

interventions du PNUD avec d'autres partenaires de développement. Sur la base de l'expérience régionale, la coopération Sud-Sud sera également mise à profit dans le cadre de la Stratégie du Sahel.

**Résultat 1 : La cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue entre communautés, la culture et l'éducation à la paix**

17. Comme la crise sécuritaire a créé de fortes tensions communautaires et a attaqué le tissu social, le PNUD prévoit de fournir une assistance technique et financière au Ministère de la réconciliation nationale et à la Commission Vérité, justice et réconciliation pour contribuer à combler le besoin de cohésion et de réconciliation.

18. À cet effet, le PNUD renforcera les capacités du Ministère de la réconciliation nationale en lui fournissant de l'expertise dans des domaines sensibles tels que la gouvernance locale et la médiation sociale. Le PNUD aidera également le Ministère à élaborer et à appliquer une stratégie transparente et ouverte de réconciliation nationale, compte tenu des tensions politiques et sectaires apparues avant ou pendant la crise sécuritaire. Quant à la Commission Vérité, justice et réconciliation, le PNUD contribuera avec d'autres partenaires de la Cellule mondiale de coordination à l'élaboration du programme de travail et veillera à ce que les autorités locales, les forces vives et la société civile participent à sa mise en œuvre.

19. Le PNUD compte également améliorer la prévention et la gestion des conflits à l'échelle locale en formant des médiateurs communautaires qui pourront intervenir en cas de regain de tension. Ces médiateurs seront issus des exécutifs locaux, des forces de défense et de sécurité, de la classe des dirigeants traditionnels et des organisations de la société civile.

20. Les réfugiés et les personnes déplacées bénéficieront d'activités spécifiques destinées à faciliter leur réintégration sociale. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le PNUD mettra en œuvre une stratégie de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés de retour et les réfugiés rapatriés. Cette stratégie vise à favoriser leur réintégration durable — dans leur région d'origine — ou dans d'autres parties du pays où ils ont décidé de s'installer. L'assistance consistera à faciliter la réinsertion socio-économique de ces groupes. Selon les chiffres arrêtés en juillet 2014, on estime à 126 249 les personnes déplacées à l'intérieur du pays et à 140 033 les personnes réfugiées dans des pays voisins (l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger).

**Résultat 2 : Les groupes défavorisés, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient de l'amélioration de leurs capacités et de la multiplication de leurs possibilités de production dans un environnement sain et durable qui est propice à la réduction de la pauvreté**

21. Sur la base des enseignements tirés de la crise, qui a révélé la fragilité de l'économie, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités nationales et locales de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des stratégies, des politiques et des programmes. C'est essentiel afin de jeter des bases solides pour mieux planifier et mieux gérer la stratégie en faveur de la réduction durable de la pauvreté. Un soutien sera avant tout accordé au Ministère de la planification et au Ministère de

l'économie et des finances pour les aider à définir une vision du développement à long terme, à choisir leurs orientations politiques en fonction de l'émergence économique du Mali (compte tenu de l'égalité des sexes, des droits fondamentaux, de l'emploi, de l'urbanisation, de la protection sociale, des nouveaux objectifs de développement durable, de la démographie et de l'adaptation aux changements climatiques). L'aptitude du Mali à formuler des politiques sera également améliorée par le biais du renforcement des capacités analytiques de l'Observatoire du développement humain durable. Le programme prévoit par ailleurs des mesures visant à relancer le Conseil présidentiel pour l'investissement afin d'intensifier le dialogue entre le secteur public et le secteur privé en vue d'accélérer les réformes requises pour améliorer le climat des affaires et promouvoir les investissements, en particulier dans le secteur de l'agriculture et de l'extraction minière, et, ce faisant, de favoriser une croissance qui profite à tous. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer la gestion des finances publiques au travers, d'une part, de la mise en œuvre effective du plan de collaboration<sup>19</sup> entre le Gouvernement, le PNUD et le Pôle<sup>20</sup> et, d'autre part, du renforcement des capacités du Secrétariat à l'harmonisation de l'aide en matière de suivi et de coordination de l'aide.

22. Pour renforcer la résilience de la population à divers chocs économiques et réduire l'inégalité, le programme soutiendra la relance des économies locales au travers de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable dans les 166 municipalités les plus vulnérables. Les mesures y afférentes consistent à faciliter l'accès aux débouchés économiques des petits fermiers, surtout les femmes et les jeunes en milieu rural, en premier lieu au travers de la diversification et du traitement et de l'exportation de produits locaux de qualité et, en second lieu, de l'amélioration de l'accès à des produits financiers novateurs et de la promotion du secteur de la mangue, du beurre de karité, de la gomme arabique et du sésame. Ces mesures seront prises en partenariat avec le Commissariat à la sécurité alimentaire, le Ministère du commerce, des organisations professionnelles, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Enfin, elles viseront à relancer les économies locales les plus touchées par la crise et contribueront à la réinsertion socio-économique des 265 740 réfugiés et personnes déplacées<sup>21</sup> et à l'insertion socio-économique des jeunes, des femmes et des filles à risque au travers d'un soutien à la stabilisation des moyens de subsistance et à la création d'emplois et d'activités productrices de revenus à long terme.

23. Concernant l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques, le PNUD s'attachera à améliorer la façon dont les communautés locales utilisent les ressources naturelles et à accroître la résilience des groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, aux catastrophes et aux changements climatiques. Il travaillera dans ce domaine avec l'Agence malienne de l'environnement et du développement durable pour

<sup>19</sup> Le plan de collaboration entre le Gouvernement, le PNUD et le Pôle a été établi en mars 2014 dans le but d'aider le Mali à appliquer les nouvelles règles de gestion budgétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

<sup>20</sup> Projet d'assistance technique multi-acteurs issu d'un partenariat entre la France et le PNUD visant à améliorer la gestion fiscale en Afrique occidentale et centrale et dans les deux communautés économiques régionales.

<sup>21</sup> BCAH, Bulletin humanitaire: Mali, septembre 2014.

coordonner les politiques environnementales et l'adaptation à l'évolution du climat (plans de développement sectoriels et locaux). Les ressources seront mobilisées au travers du Fonds Climat-Mali (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs) pour financer et mettre en œuvre à l'échelle locale des activités visant à améliorer la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques. Par ailleurs, une réévaluation économique des coûts associés à la dégradation de l'environnement et une revalorisation des ressources allouées aux divers secteurs permettront au Gouvernement de mieux tenir compte du lien entre la pauvreté et l'environnement.

**Résultat 3 : L'État et les institutions nationales et locales remplissent plus efficacement leur mission de service public et les acteurs non étatiques participent à la vie de la nation et exercent un contrôle citoyen dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la primauté du droit**

24. Les dernières élections législatives (tenues en novembre 2013) ont renouvelé 80 % du Parlement. Les députés sont appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi de réformes majeures de sortie de crise et l'application des accords de paix. Dans ce contexte, le PNUD apportera un soutien au Parlement pour l'aider dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale, ce qui consistera à renforcer ses capacités administratives et fonctionnelles pour que les commissions puissent travailler plus efficacement ainsi qu'à renforcer les capacités techniques des députés.

25. Dans le même esprit, le PNUD s'est engagé dans un vaste programme visant à rétablir l'autorité de l'État et à renforcer la primauté du droit. Ce programme consistera à favoriser le redéploiement des institutions judiciaires et de l'administration locale dans les régions de Gao, Kidal et Timbuktu où la plupart des infrastructures ont été endommagées et à appuyer le retour des agents qui avaient quitté ces régions au début du conflit en 2012. Par ailleurs, le PNUD s'attachera, en collaboration avec d'autres organismes de la Cellule mondiale de coordination, à rétablir les services du système de justice pénale, au travers de la remise en état et du rééquipement des bâtiments et de l'organisation de formations supplémentaires à l'intention des fonctionnaires. Le PNUD aide le Gouvernement à élaborer la réforme du secteur de la justice, qui doit répondre aux besoins et relever les défis d'un processus de sortie de crise irréversible. Cela consiste entre autres à mettre fin à l'impunité et à faciliter l'accès des victimes du conflit à la justice. Une attention particulière sera accordée aux femmes et à d'autres groupes vulnérables et l'accent sera mis sur l'amélioration de la transparence des décisions judiciaires dans la lutte contre la corruption, le rétablissement du système de justice pénale dans les zones touchées par le conflit, l'amélioration de la formation et du niveau de compétence des magistrats et des autres personnels de la justice, la revalorisation du budget de fonctionnement de la justice (le budget du secteur de la justice représente aujourd'hui 0,4 % du budget national total).

26. Concernant l'enjeu crucial de la décentralisation, le PNUD soutiendra les réformes institutionnelles entreprises par le Gouvernement au travers du renforcement des capacités en vue d'améliorer les services locaux et la participation des citoyens. Les réformes doivent remédier aux lacunes du passé par le biais d'une extension des compétences et des responsabilités confiées aux autorités locales, du transfert de moyens humains et financiers et de l'amélioration de la prise en considération des spécificités sociales, culturelles et économiques des régions,



l'objectif ultime étant de réduire les disparités régionales et de consolider le processus de paix. La décentralisation se trouvera également renforcée par les élections locales prévues en 2015. L'assistance que fournira le PNUD contribuera à renforcer les capacités de l'État, des instances chargées de la gestion du processus électoral et des organisations de la société civile pour faire en sorte que les élections soient démocratiques et transparentes et se déroulent dans le respect des normes internationales.

**Résultat 4: D'ici à 2019, les communautés, en particulier les plus vulnérables et celles touchées par la crise, pourront accéder à des soins de santé de base de qualité et en bénéficier plus facilement et sur un pied d'égalité**

27. Dans la perspective d'une accélération de la réduction de la mortalité maternelle et de l'élimination de la transmission du VIH aux nouveau-nés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PNUD continueront à soutenir la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la santé procréative et du plan national d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant<sup>22</sup>. Au travers du programme financé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD aide le Ministère de la santé et des organisations spécialisées à lutter contre la séropositivité, à fournir des traitements aux personnes atteintes et à réduire la prévalence du VIH. Le programme cible les personnes à risque: les travailleurs du sexe; les personnes qui empruntent régulièrement les corridors frontaliers; les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes; les femmes; et les jeunes.

28. Ce soutien consistera à renforcer les capacités des bénéficiaires secondaires et des services de santé dans le domaine de la gestion financière, de la gestion des stocks et du suivi et de l'évaluation, et à améliorer la fourniture de médicaments pour traiter les personnes atteintes et la sensibilisation des populations cibles dans l'ensemble du pays.

### III. Administration du programme et gestion des risques

29. Au Mali, le processus « Unis dans l'action »<sup>23</sup> a été suspendu en 2012 à cause de la crise. Le présent programme sera mis en œuvre dans le cadre du PNUAD+, avec l'appui des atouts des organismes des Nations Unies et de la MINUSMA. Le mode préféré de mise en œuvre du programme est l'exécution nationale, avec la possibilité d'une mise en œuvre directe le cas échéant, dans le respect des procédures. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée par souci d'efficacité ainsi que pour garantir l'appropriation du programme et de sa gestion par les partenaires nationaux. Un comité directeur tripartite (les donateurs, le Gouvernement et le PNUD) sera créé pour les projets qui seront élaborés, en vue notamment de faire en sorte que la supervision et la gestion des risques s'effectuent dans les règles. La mise en œuvre du nouveau programme au Mali ira de pair avec une réorganisation optimale, dynamique et flexible du bureau de pays pour que les équipes chargées des différents volets produisent des résultats sur la base d'analyses pertinentes et de stratégies et d'approches cohérentes.

<sup>22</sup> PRODESS (Programme de développement sanitaire et social).

<sup>23</sup> Le Mali fait partie des pays concernés par l'initiative « Unis dans l'action » depuis 2009.

30. Il y a lieu de tenir compte durant le cycle 2015-2019 de la possibilité de recevoir et d'avoir à gérer des ressources considérables du Fonds mondial, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds de Copenhague pour le climat. Si cela se confirme, le PNUD procédera à des ajustements et prendra les mesures qui s'imposent pour respecter les exigences relatives à la mise en œuvre adéquate et effective de ces programmes. Il existe un certain nombre de risques, dont l'éventualité de changements dans les priorités des partenaires de développement du Mali qui entraîneraient une baisse des ressources financières pour les interventions programmatiques soutenues par le PNUD. Une analyse du développement dans une situation de conflit sera réalisée dans le cadre de l'élaboration de nouveaux projets afin d'atténuer leur vulnérabilité aux risques de conflit. La dégradation de la situation en matière de sécurité dans le pays est un autre risque, qui impose l'établissement d'une paix durable. Le PNUD adoptera une stratégie d'atténuation de ces risques, sur la base de la diversification des partenaires, le but étant de garantir la mise à disposition des ressources et des capacités renforcées de gestion de programme.

31. L'exécution des différents programmes et projets sera soutenue par une communication pour le développement dans le but d'atteindre les objectifs de transparence, de participation active des communautés, de responsabilisation et d'appropriation. Cela consistera notamment à aider le Gouvernement à créer un service d'information gouvernemental et à organiser des formations dans le domaine de la communication et des campagnes de communication à l'échelle des communautés.

32. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal élément de responsabilisation utilisé par le Conseil d'administration pour déterminer si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés au niveau national. Les responsabilités confiées aux gestionnaires au niveau du bureau de pays sont prescrites par les politiques et procédures de l'Organisation régissant les programmes et les opérations ainsi que dans les contrôles internes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

33. Pour renforcer le suivi et l'évaluation, le bureau de pays a créé une unité de gestion et de contrôle de la qualité à l'appui du programme. Cette unité a pour mission principale de renforcer le contrôle de la qualité et le suivi et l'évaluation des résultats et, le cas échéant, de proposer des mesures correctives. Elle veillera à l'intégration de valeurs de référence et d'indicateurs en rapport avec les dimensions relatives à l'égalité des sexes, aux droits fondamentaux, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux groupes les plus pauvres. Le suivi et l'évaluation du programme seront alignés sur ceux du PNUAD et du CSCR du Gouvernement. Les activités de suivi et d'évaluation viseront à mieux comprendre en quoi les contributions du PNUD au développement multiplient les possibilités qui s'offrent à la population, en particulier aux groupes défavorisés et vulnérables. Les valeurs de référence proviendront de l'Institut national de la statistique, notamment de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages. D'autres données proviendront des analyses indépendantes, approfondies et thématiques de l'Observatoire du développement humain durable, une organisation soutenue par le PNUD. De plus, le PNUD étudiera les possibilités de collaborer avec la MINUSMA en vue de garantir

une supervision adéquate dans des zones dont l'accès est limité, notamment à l'aide de nouvelles technologies, telles que les drones.

34. La qualité des statistiques sera améliorée avec le soutien du PNUD et en collaboration avec des institutions, des centres de recherche et des universités, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique, où est inclus le principe de la gestion axée sur les résultats. Ce dispositif prévoit, entre autres: a) des examens annuels; b) des réunions de suivi trimestrielles avec le Gouvernement et les partenaires; c) des réunions des groupes thématiques, des comités techniques et des comités directeurs du PNUAD; et d) des visites sur le terrain. Les évaluations seront réalisées dans le respect du plan d'évaluation approuvé, et les enseignements qui en seront tirés seront mis à profit. Pour remédier aux manquements qui pourraient être décelés, une partie des budgets de tous les projets sera allouée au suivi et à l'évaluation afin de financer les coûts y afférents.

35. Enfin, on encouragera le partage des enseignements tirés avec d'autres partenaires ainsi que la coopération Sud-Sud (avec des institutions régionales et d'autres pays).

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mali (2015-2019)

<i>Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars É.-U.)</i>
<b>Priorité ou objectif national : Mettre en œuvre une politique active de réconciliation nationale</b>				
<b>Résultat visé dans le PNUAD et le programme du pays :</b> D'ici à 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue entre communautés, la culture et l'éducation à la paix.				
<b>Résultat correspondant dans le plan stratégique 2014-2017 :</b> 2) Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.				
<p>Nombre de cas d'insécurité dans le nord (en rapport avec le conflit armé, le terrorisme, la criminalité et la guerre, par région)</p> <p><b>Valeur de référence en 2013:</b> conflit ouvert et actes terroristes</p> <p><b>Objectif en 2019:</b> stabilisation et réconciliation</p> <p>Degré de mise en œuvre de l'accord général de paix</p> <p><b>Valeur de référence:</b> N/A</p> <p><b>Objectif:</b> à déterminer</p> <p>Nombre de violations du droit international humanitaire et des droits fondamentaux en rapport avec le conflit</p> <p><b>Valeur de référence entre 2012 et 2014:</b> 112</p> <p><b>Objectif en 2019:</b> 0</p> <p>Nombre d'incidents impliquant une violation grave des droits des enfants touchés par un conflit armé</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 32</p> <p><b>Objectif:</b> 0</p> <p>Nombre de réfugiés et de personnes déplacées à</p>	<p><b>Sources:</b> Ministère de la réconciliation nationale; Commission Vérité, justice et réconciliation; Forum des organisations de la société civile; Conseil national des organisations de la société civile; Journal officiel du Mali.</p> <p><b>Fréquence:</b> annuelle.</p> <p><b>Entités responsables:</b> Ministère de la réconciliation nationale; Commission Vérité, justice et réconciliation; PNUD.</p> <p>Voir cadre correspondant du produit 1 (idem).</p>	<p><b>Produit 1:</b> Les institutions responsables du processus de réconciliation nationale possèdent les compétences techniques et opérationnelles requises pour favoriser l'amélioration de la cohésion sociale au service d'une paix durable.</p> <p><b>Indicateur:</b> Degré de mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 0 %</p> <p><b>Objectif:</b> 75 %</p> <p><b>Produit 2 :</b> les autorités locales et la société civile (les dirigeants traditionnels, les chefs religieux et les organisations de femmes et de jeunes) du nord possèdent les capacités requises pour prévenir et régler les conflits.</p> <p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de membres d'organisations de la société civile, d'acteurs et de dirigeants locaux ayant suivi une formation du PNUD dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, de la médiation, du dialogue et de l'alerte rapide</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 0</p> <p><b>Objectif:</b> 200 personnes, dont 50 % de femmes</p>	<p>Ministère de la réconciliation nationale</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix</p> <p>Japon</p> <p>Suède</p> <p>Danemark</p> <p>Union européenne</p> <p>USAID</p> <p>Voir cadre correspondant du produit 1 (idem).</p>	<p><b>Ressources ordinaires:</b> 2 500 000</p> <p><b>Autres ressources:</b> 4 000 000</p> <p>Voir cadre correspondant du produit 1 (idem).</p>

<i>Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)</i>
<p>l'intérieur du pays (ventilé par statut de réfugié et de personne déplacée et par région)</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 140 033 réfugiés et 126 249 personnes déplacées (en date du 31<sup>er</sup> juillet 2014)</p> <p><b>Objectif:</b> 0</p>	<p>Sources: Ministère de l'action humanitaire; OIM; HCR; PNUD.</p> <p>Fréquence: annuelle.</p> <p>Entités responsables: Ministère de l'action humanitaire; HCR; Commission Vérité, justice et réconciliation; PNUD.</p>	<p><b>Indicateur 2:</b> Nombre d'instances locales ayant mis en place des dispositifs en faveur du dialogue intra- et intercommunautaire et les utilisant dans les débats locaux</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 0</p> <p><b>Objectif:</b> 17</p> <p><b>Produit 3:</b> La réintégration et la réadaptation des personnes déplacées à l'intérieur du pays sont garanties grâce à la mise en œuvre effective d'une stratégie de solutions durables.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de réfugiés et de personnes déplacées bénéficiant d'un appui à la réintégration socio-économique</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 40 000 personnes</p> <p><b>Objectif:</b> 265 740 personnes, dont 60 % de femmes</p>	<p>Ministère de l'action humanitaire HCR OIM Fonds d'affectation spéciale de la MINUSMA BCAH</p>	<p><b>Ressources ordinaires:</b> 1 943 000</p> <p><b>Autres ressources:</b> 10 000 000</p>

Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs	Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)
<p><b>Priorité ou objectif national :</b> Construire une économie émergente</p> <p><b>Résultat visé dans le PNUAD et le programme du pays :</b> D'ici à 2019, les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, utilisent des capacités de production dans un environnement (naturel) sain qui est propice à la réduction de la pauvreté.</p> <p><b>Résultat correspondant dans le plan stratégique 2014-2017:</b> 1) La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.</p>				
<p>Taux de chômage</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 13,5 % (estimation)</p> <p><b>Objectif:</b> réduction de 2 % par an</p> <p>Taux de croissance</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 1,7 % (en 2013)</p> <p><b>Objectif:</b> 7 %</p> <p>Taux de pauvreté</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 43,6 %</p> <p><b>Objectif:</b> 21 %</p> <p>Part du budget national</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 1 % du budget national</p> <p><b>Objectif:</b> 4,8 %</p> <p>Indicateur de déforestation et de désertification</p> <p>Classement Doing Business (objectif à déterminer)</p> <p>Taux d'insécurité alimentaire</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 29 %</p> <p><b>Objectif:</b> 14 %</p> <p>Part du budget consacrée à la réduction des effets négatifs de l'environnement sur l'économie rurale</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 1 %</p>	<p><b>Sources:</b> INSTAT, Direction nationale de la planification du développement; Observatoire du développement humain durable; Ministère de la planification, de l'aménagement du territoire et de la population; Ministère de l'économie et des finances; Ministère du commerce; Ministère de la justice; Ministère des mines; Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR); Conseil national du patronat du Mali; secteur privé; Rapport Doing Business (Banque mondiale).</p> <p>Fréquence: annuelle, bisannuelle.</p> <p><b>Entités responsables:</b> INSTAT, Direction nationale de la planification du développement; Observatoire du développement humain durable; Ministère de la planification, de l'aménagement du territoire et de la population; Ministère de l'économie et des finances, CSCR.</p> <p><b>Sources:</b> Ministère de l'économie et des finances, CSCR; Ministère du commerce; Ministère du développement rural; Office pour la mise en</p>	<p><b>Produit 1:</b> Les Ministères ayant l'économie, les finances et la planification dans leurs attributions ont amélioré leurs capacités de formulation des politiques, de gestion des finances publiques et de coordination de l'aide pour stimuler une croissance diversifiée et réduire l'inégalité.</p> <p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de documents de politique et d'analyse économique approuvés à l'échelle nationale</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 10</p> <p><b>Objectif:</b> 20</p> <p><b>Indicateur 2:</b> Nombre de réformes économiques, légales, administratives et fiscales entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière et des services pour diversifier les sources de croissance et réduire l'inégalité</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 5</p> <p><b>Objectif:</b> 12</p> <p><b>Produit 2:</b> La résilience des populations les plus vulnérables<sup>24</sup> en milieu rural est renforcée au travers de l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles, de la promotion de la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques, de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, de la multiplication des débouchés économiques et de l'amélioration de l'accès aux services financiers.</p>	<p>Ministère de la planification, de l'aménagement du territoire et de la population</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Ministère du commerce</p> <p>Banque mondiale</p> <p>BAfD</p> <p>Pays-Bas</p> <p>Danemark</p> <p>Espagne</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p> <p>Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique</p> <p>Pôle de Dakar</p> <p>AFRITAC</p> <p>UEMOA</p> <p>Ministère du développement rural</p>	<p><b>Ressources ordinaires:</b> 7 500 000</p> <p><b>Autres ressources:</b> 9 000 000</p> <p><b>Ressources ordinaires:</b> 5 000 000</p>

<sup>24</sup> Petits fermiers, jeunes et femmes en milieu rural.

Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs	Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)
<b>Objectif:</b> 4,5 %	<p>valeur du système Faguibine; Ministère de la jeunesse et de la construction citoyenne; organisations de la société civile.</p> <p><b>Fréquence:</b> annuelle.</p> <p><b>Entités responsables:</b> Ministère de l'économie et des finances, CSCRP; Ministère du commerce; Ministère du développement rural; Observatoire du développement humain durable; Commissariat à la sécurité alimentaire; Direction nationale de la promotion de la femme; secteur privé.</p>	<p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de petits fermiers, de jeunes et de femmes en milieu rural engagés dans des activités rémunératrices durables</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 200 000</p> <p><b>Objectif:</b> 1 500 000, dont 60 % de femmes</p> <p><b>Indicateur 2:</b> Pourcentage de personnes vulnérables<sup>25</sup> engagées dans des activités économiques résilientes aux catastrophes et aux changements climatiques</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 10 %</p> <p><b>Objectif:</b> 60 %</p> <p><b>Produit 3:</b> Les capacités de planification, d'évaluation et d'affectation des ressources des institutions responsables de l'environnement sont renforcées pour mettre en œuvre les plans sectoriels visant à mieux intégrer les liens entre la pauvreté et l'environnement et les préoccupations en matière de réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques.</p> <p><b>Indicateur 1:</b> Plans de développement socio-économique et plans sectoriels relatifs aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles</p> <p><b>Valeur de référence:</b> trois plans de développement et un plan sectoriel</p> <p><b>Objectif:</b> 15 plans de développement économique, social et culturel (15 municipalités) et 3 plans sectoriels (à l'échelle nationale) en faveur de faibles émissions de carbone et de la résilience aux changements climatiques</p>	<p>Ministère de la jeunesse et de la construction citoyenne FEM</p> <p>Fonds Climat (fonds d'affectation spéciale multidonateurs)</p> <p>Japon Suède Danemark Norvège USAID</p> <p>Fonds belge pour la sécurité alimentaire FAO ONU-Femmes</p> <p>Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Ministère de l'intérieur et de la sécurité</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille</p>	<p><b>Autres ressources:</b> 46 000 000</p> <p><b>Ressources ordinaires :</b> 1 000 000</p> <p><b>Autres ressources :</b> 2 500 000</p>
	<p>Sources: Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement; Ministère de l'intérieur et de la sécurité; Ministère de l'économie et des finances; Ministère de la jeunesse; Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle; Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille; Ministère du développement rural; Centre national de l'énergie solaire et des énergies renouvelables; Agence nationale du développement des biocarburants.</p> <p>Fréquence: annuelle; bisannuelle.</p>			

<sup>25</sup> Sont visées les personnes vivant dans une grande insécurité alimentaire (1,5 million); BCAH, Bulletin humanitaire, Mali, mars 2014.

<i>Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)</i>
	<p><b>Entités responsables:</b> Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement; Ministère de l'intérieur et de la sécurité, Ministère de l'économie et des finances.</p> <p><b>Source:</b> Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Fréquence: annuelle.</p>	<p><b>Indicateur 2:</b> Nombre de plans d'action en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de l'assainissement élaborés à l'échelle nationale, régionale et locale</p> <p><b>Valeur de référence:</b> aucune stratégie ou politique de réduction des risques de catastrophe</p> <p><b>Objectif:</b> trois plans d'action (un premier à l'échelle nationale, un deuxième à l'échelle régionale et un troisième à l'échelle locale)</p>	<p>Ministère du développement rural</p> <p>Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)</p> <p>FEM</p>	



Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs	Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)
<b>Priorité ou objectif national</b> : Établir des institutions fortes et crédibles				
Résultat visé dans le PNUAD et le programme du pays : D'ici 2019, l'État et les institutions nationales et locales remplissent plus efficacement leur mission de service public et les acteurs non étatiques participent à la vie de la nation et exercent un contrôle citoyen dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la primauté du droit.				
<b>Résultat correspondant dans le plan stratégique 2014-2017</b> : 2) Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.				
Index Ibrahim (Score)	<b>Sources</b> : Parlement; PNUD.	<b>Produit 1</b> : Les capacités du Parlement sont renforcées dans les matières législatives et le contrôle de l'action gouvernementale.	Assemblée nationale	<b>Ressources ordinaires</b> : 3 000 000
<b>Valeur de référence</b> : 50,7 (2013)	<b>Fréquence</b> : annuelle.		PNUD, Fonds d'affectation spéciale thématique	<b>Autres ressources</b> : 6 500 000
<b>Objectif</b> : 55	<b>Entités responsables</b> : Parlement; PNUD.	<b>Indicateur</b> : Pourcentage de députés élus au suffrage direct ayant suivi une formation aux techniques de l'examen de la législation, du contrôle et de la transparence budgétaire		
Pourcentage de la population en faveur du processus démocratique		<b>Valeur de référence</b> : 20 %		
Pourcentage de cas traités de violation des droits fondamentaux (par âge, sexe et région)		<b>Objectif</b> : 100 %		
Taux de participation électorale (femmes, etc.)	<b>Sources</b> : Ministère de l'intérieur et de la sécurité; Ministère de la décentralisation; Ministère de la justice.	<b>Produit 2</b> : La réforme de la justice et le redéploiement de l'administration dans les régions de Gao, de Kidal et de Timbuktu sont consolidés pour renforcer l'autorité de l'État et la primauté du droit.	Ministère de l'intérieur et de la sécurité	<b>Ressources ordinaires</b> : 4 000 000
<b>Valeur de référence</b> : moins de 40 %	<b>Fréquence</b> : annuelle.	<b>Indicateur 1</b> : Nombre de personnes ayant accès aux services judiciaires	Ministère de la décentralisation	<b>Autres ressources</b> : 34 000 000
<b>Objectif</b> : plus de 50 %	<b>Entités responsables</b> : Ministère de l'intérieur et de la sécurité; Ministère de la décentralisation; Ministère de la justice.	<b>Valeur de référence</b> : 3 000 000 personnes <sup>27</sup>	Ministère de la justice	
Pourcentage du budget national transféré aux autorités locales		<b>Objectif</b> : 9 000 000 personnes	Fonds pour la consolidation de la paix	
<b>Référence</b> : 3,1 % (2010 <sup>26</sup> )		<b>Indicateur 2</b> : Nombre de structures réhabilitées, équipées et fonctionnelles parmi celles utilisées par les autorités locales, les administrations décentralisées et le secteur de la justice	Danemark	
<b>Objectif</b> : 5 %		<b>Valeur de référence</b> : 10	Pays-Bas	
		<b>Objectif</b> : 65	Norvège	
			Suède	
			Japon	
			Luxembourg	
			Union européenne	

<sup>26</sup> FMI, *Decentralization in Mali: Current situation and Prospects*, 2014.

<sup>27</sup> Ministère de la justice, Cellule de planification stratégique, septembre 2014.

Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs	Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)
<p><b>Sources:</b> Ministère de la décentralisation; Commissariat au développement institutionnel; données d'évaluation du PNUD.</p> <p><b>Fréquence:</b> annuelle.</p> <p><b>Entités responsables:</b> Ministère de la décentralisation; Commissariat au développement institutionnel.</p>	<p><b>Produit 3:</b> Les capacités institutionnelles des instances en charge de la décentralisation et de la société civile locale sont renforcées en vue du transfert effectif des pouvoirs et des ressources aux autorités locales.</p> <p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de domaines de compétence transférés aux autorités locales</p> <p><b>Valeur de référence:</b> trois domaines de compétence (l'éducation de base, les soins de santé de base et l'assainissement)</p> <p><b>Objectif:</b> cinq domaines de compétence</p> <p><b>Indicateur 2:</b> Proportion d'autorités locales organisant des débats budgétaires et publiant des rapports d'exécution budgétaire</p> <p><b>Valeur de référence (en 2012):</b> 0 % des autorités locales</p> <p><b>Objectif (en 2019):</b> 35 %</p> <p><b>Indicateur 3:</b> Fichier électoral biométrique disponible et mis à jour en vue des élections locales</p> <p><b>Valeur de référence:</b> 0</p> <p><b>Objectif:</b> deux mises à jour</p>	<p>USAID</p> <p>Fonds d'affectation spéciale de la MINUSMA</p> <p>Ministère de la décentralisation</p> <p>Commissariat au développement institutionnel</p> <p>Norvège</p> <p>Suède</p> <p>Danemark</p> <p>Japon</p> <p>FENU</p> <p>Luxembourg</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p> <p>MINUSMA</p>	<p><b>Ressources ordinaires:</b> 4 500 000</p> <p><b>Autres ressources:</b> 10 000 000</p>	

<i>Indicateurs de résultat du PNUAD, valeurs de référence et objectifs</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte de données et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (avec indicateurs, valeurs de référence et objectifs)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars É-U)</i>
<b>Priorité ou objectif national :</b> Mettre en œuvre une politique active de développement social				
<b>Résultat visé dans le PNUAD et le programme du pays :</b> D'ici à 2019, les communautés, en particulier les plus vulnérables et celles touchées par la crise, pourront accéder à des soins de santé de base de qualité et en bénéficier plus facilement et sur un pied d'égalité.				
<b>Résultat correspondant dans le plan stratégique 2014-2017 :</b> Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.				
Taux de mortalité maternelle	<b>Sources:</b> Ministère de la santé; société civile; Instance de coordination nationale; Secrétariat exécutif du Haut-Conseil de lutte national contre le sida; Comité sectoriel de lutte contre le sida; Pharmacie populaire du Mali; Arcad Sida; Solthis.	<b>Produit 1:</b> Les capacités de coordination, de gestion et de suivi du Ministère de la santé, de la société civile et des bénéficiaires secondaires sont renforcées pour lutter efficacement contre la séropositivité.	Ministère de la santé Organisations de la société civile Fonds mondial ONUSIDA	<b>Autres ressources:</b> 30 000 000 (Fonds mondial)
<b>Valeur de référence:</b> 368 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes		<b>Indicateur:</b> Nombre de plans d'action financés sur une base annuelle		
<b>Objectif:</b> 230 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	<b>Fréquence:</b> annuelle.	<b>Valeur de référence:</b> 5		
Prévalence de la contraception	<b>Entités responsables:</b> Ministère de la santé; organisations de la société civile; Instance de coordination nationale; Secrétariat exécutif du Haut-Conseil de lutte national contre le sida; Comité sectoriel de lutte contre le sida; Pharmacie populaire du Mali; Arcad Sida; Solthis.	<b>Objectif:</b> 25		
<b>Valeur de référence:</b> 10 % en 2012-13 (Enquête démographique et de santé)		<b>Produit 2:</b> Des services performants de prévention et de traitement sont disponibles pour réduire sensiblement le taux de prévalence de la séropositivité.		
<b>Objectif:</b> 15 %		<b>Indicateur:</b> Nombre de personnes séropositives sous traitement antirétroviral selon les normes nationales		
Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		<b>Valeur de référence:</b> 28 729 personnes		
<b>Valeur de référence:</b> 56 %		<b>Objectif:</b> 39 875 personnes		
<b>Objectif:</b> 65 %				
Pourcentage d'adultes et d'enfants séropositifs sous traitement antirétroviral				
<b>Valeur de référence chez les adultes:</b> 50 % (estimation à la fin de l'année 2013)				
<b>Objectif:</b> 90 % en 2017 (selon le Cadre national stratégique de lutte contre le VIH/sida de 2013)				
<b>Total des ressources ordinaires</b>				<b>29 443 000</b>
<b>Total des autres ressources</b>				<b>152 000 000</b>